



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS MUNICIPAL N° 9 – 2016

« Agrandissement de la Maison de commune – Demande de crédit »

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de M. Marcoz (président), ainsi que de Mme Guex (absente) et MM. Durussel, Dupraz, Caputo, Muster et Reynaud s'est réunie le mercredi 2 novembre à la Maison de commune en présence de M. Pierre-Henri Dumont, Municipal.

Lors de cette séance, M. Dumont, notamment en charge du patrimoine immobilier de la Commune nous a présenté le préavis qui vous est soumis.

La commission précise que son analyse se concentre uniquement sur l'aspect financier de ce projet d'agrandissement, plus particulièrement sur la supportabilité des charges pour la commune.

Il ressort que :

- Le préavis ne permet pas de distinguer la charge liée à la rénovation du bâtiment existant et la part concernant l'agrandissement.
- L'amortissement comptable se fera intégralement en une fois via la réserve pour travaux divers.
- Hormis la charge d'intérêts estimée à CHF 9'000.- par année, cet agrandissement n'aura donc pas d'impact sur le résultat de la commune.
- Les taux d'intérêts historiquement bas permettent une charge supportable pour le budget communal.
- La liquidité de la commune sera impactée de CHF 30'000.- par année pour le remboursement de la dette.

En conclusion, la commission propose, à l'unanimité des membres présents, au Conseil communal de Penthaz d'approuver le préavis municipal 9-2016 concernant l'agrandissement de la Maison de commune et la demande de crédit y relative.

Penthaz, le 18 novembre 2016

Le Président

Nicolas Marcoz

Le Rapporteur

Sébastien Durussel